

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2015

**CONNAISSANCES LINGUISTIQUES DES CANDIDATS FRANCOPHONES À LA
NATURALISATION - (N° 2615)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N° 3

présenté par

Mme Chapdelaine, M. Le Bouillonnet, M. Roman, Mme Pochon et les membres du groupe
socialiste, républicain et citoyen

à l'amendement n° 2 de M. Coronado

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« procès-verbal »

le mot :

« compte-rendu ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme "procès verbal" ne semble pas approprié et semble indiquer qu'une retranscription intégrale de l'entretien doit être communiquée ce qui est trop lourd.